

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 décembre, à 17 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOUCHER Gaëlle ; BURLLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; *LE MEUR Daniel (suppléant)* ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; *RAFFIN Karine (suppléante)* ; RANNOU Hervé ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; *THOMAS David (suppléant)* ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOETE Cécile à CLEC'H Vincent ; BOULANGER Servane à DUMAIL Michel ; CHAPPE Fanny à GOUAULT Jacky ; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE GOFF Yannick à MOURET Patricia ; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent ; MOZER Florence à ROLLAND Paul ; NAUDIN Christian à PUILLANDRE Elisabeth ; PRIGENT Jean-Yvon à LE COTTON Anne ; RASLE-ROCHE Morgan à BOUCHER Gaëlle ; RIOU Philippe à CADUDAL Véronique ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE FLOC'H Éric ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	63
Procurations	14
Votants	77
Absents	11

Vu les grilles de tarifs suivantes :

Secteur Guingamp					
Communes	Abonnement annuel (Part fixe) 2024		Consommation au m ³ (part variable) 2023		Consommation au m ³ (part variable) 2024
	Grâces Guingamp Pabu Plouisy Ploumagoar Saint-Agathon	Ordinaire	81,27 €HT	De 0 à 500 m ³	1,1701 €HT
compteur Ø 25 à 40 mm)		149,30 €HT	De 501 à 6000 m ³	1,0437 €HT	1,2577 €HT
compteur Ø 50 à 60 mm)		262,11 €HT	De 6001 à 50 000 m ³	0,9982 €HT	1,2122 €HT
Compteur 80 mm		2292,69 €HT	> à 50 000 m ³	0,8912 €HT	1,1052 €HT
Compteur > 80 mm		3420,79 €HT			

Secteur Pontrieux					
Communes	Abonnement annuel (Part fixe) 2024		Consommation au m ³ (Part variable) 2023		Consommation au m ³ (Part variable) 2024
	Plouëc-du-Trieux Pontrieux Quemper-Guezennec	Ordinaire (compteur Ø 15 à 50 mm)	86,58 € HT	Tranche unique	1,554 €HT
Saint-Clet	Compteur 60 mm et PI	257,38 € HT	Compteur 80 mm et +	1,624 €HT	1,7970 €HT

Secteur Bourbriac					
Communes	Abonnement annuel (Part fixe) 2024		Consommation au m ³ (Part variable) 2023		Consommation au m ³ (Part variable) 2024
	Bourbriac Coadout Kerien Magoar Moustéru Plésidy Pont-Melvez	Ordinaire (compteur Ø 15 à 50 mm)	64,72 € HT	De 0 à 100 m ³	0,8909 €HT
De 101 à 500 m ³				0,9401 €HT	0,9951 €HT
De 501 à 1 000 m ³				0,6384 €HT	0,6954 €HT
Compteur 60 mm et PI		De 1 001 à 2 000 m ³		0,5104 €HT	0,5674 €HT
Compteur 80 mm et +		> à 2000 m ³		0,5397€HT	0,6027 €HT

Secteur Paimpol-Goëlo						
Communes	Abonnement annuel (Part fixe) 2024		Consommation au m ³ (Part variable) 2023		Consommation au m ³ (Part variable) 2024	
	Kerfot Lanleff Lanloup Paimpol Pléhédél Ploubazlanec Plouezec Plourivo Yvias	Ordinaire (compteur Ø 15 à 50 mm)	91,10 €HT	Pas de tranche	Tarif « basse saison » (du 1er janvier au 30 juin et du 1er septembre au 31 décembre)	1,4087 €HT
Compteur 60 mm et PI		261,90 €HT	Tarif « haute saison » (du 1er juillet au 31 août)		2,7684 €HT	2,9414 €HT
Compteur 80 mm et +		1 615,02 €HT		Tarif compteur 80 mm et +	1,6352 €HT (moyen)	1,8082 €HT

Commune de Belle Isle En Terre					
BELLE ISLE EN TERRE	Abonnement annuel (Part fixe) 2024		Consommation au m ³ (Part variable) 2023		Consommation au m ³ (Part variable) 2024
		Ordinaire (compteur Ø 15 à 20 mm)	96,29 € HT	De 0 à 100 m ³	1,7035 € HT
	Compteur 30 mm et PI	112,22 € HT	De 101 à 500 m ³	1,6054 €HT	1,6964 €HT
	Compteur 40 mm	144,08 € HT	> à 501 m ³	1,3618 €HT	1,4528 €HT
	Compteur >50 mm	255,61 € HT			

Commune de Tréglamus					
TREGLAMUS	Abonnement annuel (Part fixe) 2024		Consommation au m ³ (Part variable) 2023		Consommation au m ³ (Part variable) 2024
	Ordinaire (compteur Ø 15 à 50 mm)	89,22 € HT	De 0 à 100 m ³	1,7288 €HT	1,8198 €HT
			De 101 à 500 m ³	1,6511 €HT	1,7421 €HT
> 50 et PI	529,85 € HT	> à 501 m ³	1,3985 €HT	1,4895 €HT	

Commune de Louargat				
Louargat	Abonnement annuel (Part fixe) 2024	Consommation au m ³ (part variable) 2023		Consommation au m ³ (part variable) 2024
	106,34 €HT	De 0 à 50 m ³	1,66 €HT	1,751 €HT
		De 51 à 500 m ³	1,68 €HT	1,771 €HT
		De 501 à 1000 m ³	1,53 €HT	1,621 €HT
		> à 1 000 m ³	1,39 €HT	1,481 €HT

SAINT-ADRIEN					
Saint-Adrien	Abonnement annuel (Part fixe) 2024		Consommation au m ³ (Part variable) 2023		Consommation au m ³ (Part variable) 2024
	Ordinaire (compteur Ø 15 à 50 mm)	81,74 €HT	De 0 à 100 m ³	1,457 €HT	1,630 €HT
De 101 à 500 m ³			1,416 €HT	1,589 €HT	
Compteur 60 mm et +	614,74 €HT	De 501 à 1 000 m ³	1,144 €HT	1,317 €HT	
		De 1 001 à 2 000 m ³	0,979 €HT	1,152 €HT	
		De 2 001 à 6 000 m ³	0,907 €HT	1,080 €HT	
		De 6 001 à 12 000 m ³	0,782 €HT	0,955 €HT	
		De 12 001 à 20 000 m ³	0,712 €HT	0,885 €HT	
		> à 20 000 m ³	0,635 €HT	0,808 €HT	

Vu l'avis favorable de la commission Eau et Assainissement réunie en date du 15 novembre 2023,
 Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires du 5 décembre 2023 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,
 Le Conseil d'Agglomération à l'unanimité,

- Approuve les nouveaux tarifs concernant le service eau potable tels que présentés ci-dessus et applicables à partir du 1^{er} janvier 2024.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme,
 Le Président,
 Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
 Hervé RANNOU